

Règlement intérieur : Avenant n° 1

PRET DE DVD A LA MEDIATHEQUE

L'inscription à la Médiathèque donne l'accès gratuit à l'espace vidéothèque.

Conditions de prêtPrêt individuel

Le prêt est consenti à titre individuel et sous la responsabilité de l'emprunteur ou du parent pour les mineurs.

Le personnel de la Médiathèque n'est en aucun cas responsable du choix de documents empruntés par un mineur.

Il appartient aux parents de vérifier que les documents empruntés par leur(s) enfant(s) sont compatibles avec leur âge.

En leur absence, le bibliothécaire peut interdire l'accès de certains documents à certaines catégories d'âges.

Modalités de prêt

L'utilisateur peut emprunter 1 DVD pour une durée maximale de 4 semaines.

Le prêt de DVD ne peut faire l'objet d'aucune prolongation.

Réservations

La réservation d'un DVD est possible (catalogues de la Médiathèque La Gare et catalogue de la Bibliothèque Départementale de Prêt de la Marne).

L'adhérent est informé par téléphone ou par courriel de la disponibilité du document réservé.

L'adhérent dispose de 15 jours à partir de la date à laquelle il a été informé pour emprunter le DVD réservé.

Droits d'auteurs

Les DVD sont prêtés aux adhérents de la bibliothèque pour une utilisation privée dans le cadre du cercle de la famille.

Toute consultation individuelle hors du cercle de famille est strictement interdite.

Les DVD ne peuvent être prêtés aux établissements scolaires et associations.

Copier des DVD est strictement interdit.

Retards, détériorations ou perte de DVD

Il est demandé aux usagers de prendre soin des documents qui leur sont communiqués ou prêtés. Les DVD doivent être conservés à l'abri de la chaleur, de la poussière et de l'humidité ainsi que des sources magnétiques.

En cas de retard dans la restitution des DVD empruntés, la Médiathèque prendra toutes dispositions utiles pour assurer le retour de ces derniers : rappels (courriers, courriels, appels téléphoniques).

En cas de non restitution suite aux différents rappels, de perte ou détérioration de documents, l'emprunteur devra assurer le remplacement du DVD selon les modalités précisées à l'emprunteur ou le

remboursement du DVD (le prix des DVD achetés par la Médiathèque est supérieur à celui pratiqué dans le commerce car il comprend l'acquisition des droits).

Application du présent avenant

Le présent avenant sera remis à chaque usager qui déclarera par écrit s'engager à le respecter. Une nouvelle fiche d'inscription sera signée par les adhérents de la Médiathèque.

Affichage du présent avenant

Le présent avenant au règlement intérieur de la Médiathèque sera affiché en permanence dans la Médiathèque et consultable sur le site www.esternay.com